Edité par la commission communication de Champneuville Imprimé par nos soins Sur papier recyclé

CHAMPNEUVILL'INFOS

Joyeuses Paques

Bientôt Pâques!!

Enfants et parents sont invités à la chasse aux œufs qui aura lieu



lundi 28 mars 2016 à 10 h 30 devant la salle

Un apéritif sera servi sous le préau. Venez nombreux....



Avec Colette Méchin ethnologue de l' Université de Strasbourg nous vous proposons

une recherche innovante du passé Champneuvillois avec le concours d'un jeune chercheur de l' <u>Institut de physique du globe de</u>
<u>Strasbourg</u>: **Bruno Gavazzi** Docteur en Géophysique interne.



Rendez-vous le mercredi 30 mars 2016 à partir de 13h30 à l'ancien cimetière



(entrée de Neuville)

Le principe de la méthode développée par l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg(IPGS) consiste à mesurer et cartographier les variations d'aimantation du sous-sol. Dans le contexte de Champneuville, une différence de matériaux(creusement comblés, murs, tranchées, fondations ou négatifs) et les munitions métalliques (obus, grenades, douilles) devraient être à l'origine de variations du champ magnétique terrestre. L'avantage d'une telle méthode est d'être non intrusive et passive, c'est-à-dire que l'on mesure les variations ambiantes du champ magnétique sans avoir recours à quelconque stimulus.

Le <u>Site officiel de la commune de Champneuville</u> est en cours de construction vous pouvez déjà le consulter www.champneuville.fr

La commission Européenne montre en exemple la rénovation de notre mairie (soyons en fiers!). Vous trouverez au verso de ce flash, un article paru dans le journal des Maires de France. (mars 2016)

Efficacité énergétique : l'Europe révise ses textes

Alors qu'arrive le décret français sur la rénovation énergétique dans le tertiaire, Bruxelles révise aussi les règles européennes d'efficacité énergétique.



La rénovation énergétique de la mairie de Champneuville (55), un exemple pour la Commission.

omme souvent en matière d'environnement, les agendas législatifs français et européens se bousculent. Cette fois, c'est la rénovation des bâtiments publics (écoles, centres hospitaliers ou culturels) qui est concernée. En France, le gouvernement a bouclé début février une consultation sur le projet de décret concernant la rénovation énergétique des bâtiments de plus de 2 000 m2 à usage tertiaire. Traduisant la loi Grenelle II, il vise à réduire la consommation d'énergie de 25 % d'ici 2020. Le texte final est attendu en mars.

Au même moment à Bruxelles, la Commission européenne (CE) clôturait une consultation préparant la révision de la directive européenne sur l'efficacité énergétique, en vigueur depuis deux ans. Un nouveau texte européen serait présenté d'ici fin 2016. Il s'agit d'intégrer en droit européen un nouvel objectif adopté par les pays européens dans leur « stratégie énergie climat » : réduire de 27% la consommation d'énergie en Europe d'ici 2030 et traiter l'efficacité énergétique comme « une source d'énergie en soit ».

Instruments financiers

Dans le même mouvement, la CE analyse la mise en œuvre de la directive européenne sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Un texte qui prévoit, entre autres, la rénovation de 3 % des bâtiments d'État par an. La CE

souffrirait elle d'un syndrome de Pénélope en remodelant ainsi des textes encore tout jeunes ? C'est que, notait Paula Rey Garcia, fonctionnaire de la direction énergie à la CE lors d'une conférence en février, « la mise en œuvre et les contrôles ne sont pas du tout au niveau attendu ». Il faudrait aussi « lier plus clairement les instruments légaux et financiers » pour inciter à la rénovation, a-t-elle indiqué.

En clair, la révision de la directive pourrait introduire un système de sanctions mais aussi simplifier l'accès aux instruments financiers européens disponibles (Fonds européen d'investissement stratégique – FEIS –, fonds structurels). En décembre dernier, 400 millions d'euros du FEIS ont justement été débloqués pour la rénovation énergétique de logements en France.

La révision porte également sur les chapitres consacrés à l'achat de bâtiments, biens et services par des entités publiques, carla CE y tient : « Le service public doit servir d'exemple » et la commande publique peut avoir un effet d'entraînement, « y compris à l'échelle locale et régionale ». Bonne nouvelle, les deux exemples de rénovation énergétique réussis au niveau local donnés par la Commission sont justement en France : l'office du tourisme de Troyes (10) et la mairie de Champneuville (55).

N. S.